

Lettre d'inFO... FO !

N°13 – 18 Novembre 2009

Mes chers(es) camarades,

Avant de vous transmettre les informations dont j'ai connaissance, je souhaiterais attirer votre attention sur l'importance de vous imprégner de la lettre d'inFO...FO !.

Avant, beaucoup de camarades ne lisaient plus les mails que les j'envoyais (car trop nombreux) et il m'a été demandé de sélectionner mes envois pour qu'il n'y ait plus qu'un, une seule fois par semaine. C'est comme ça, que la lettre d'inFO...FO ! est née.

Je me suis rendu compte la semaine dernière que je n'avais pas mis le tract concernant l'intercommunalité en pièce jointe sous format Word comme je l'avais écrit. Personne ne m'a appelé pour me le signaler. Moralité, soit ce tract « modèle » n'intéresse personne, soit personne n'a lu la lettre d'info avec attention.

Mes camarades, les informations du groupement départemental vous arrivent une seule fois par semaine, comme vous l'avez souhaité. Je vous demande donc, un peu de rigueur et d'en prendre connaissance, en lisant au minimum, la première page pour sélectionner ce qui vous semble important.

Merci de votre compréhension...

Je tiens à remercier les syndicats ayant participé à la formation du mardi 17 novembre dernier concernant le développement de notre organisation. Je précise que certains camarades présents se sont étonnés du taux de participation. (Environ 25 % des syndicats étaient présents)

AGENDA DU GD :

Les informations concernant les activités de notre groupement départemental (GD). [cliquez ici](#)
Les informations concernant les activités prévisionnelles [cliquez ici](#)

RAPPEL :

Je vous ai sollicité :

- ✓ Concernant les formations fédérales (CHS et secrétaire de GD) qui se tiendront à la Brévière.
- ✓ Concernant le souhait du bureau départemental de connaître les prévisions des syndicats concernant l'organisation des assemblées générales annuelles.

À ce jour je n'ai eu aucun retour !

Les syndicats souhaitant diffuser une information ou à un tract par l'intermédiaire de la lettre d'info sont priés de me les envoyer chaque semaine avant le mercredi.

CA DU 6 OCTOBRE 2009 :

Comme convenu je vous envoie le compte-rendu de notre dernière commission administrative. Merci de me transmettre vos annotations et remarques. [cliquez ici](#)

Veillez trouver également quelques informations :

- ✓ Un communiqué de l'union interfédérale des agents de la fonction publique (IUAFP) [cliquez ici](#)
- ✓ L'éditorial de Jean-Claude MAILLY [cliquez ici](#)
- ✓ Un communiqué on étouffe les hôpitaux [cliquez ici](#)

Bonne lecture...

Amitiés syndicalistes
Pascal ROBERT

AGENDA DU GD

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2009

- ✓ Organisation des rendez vous avec l'avocat (vendredi 13-11-2009)
- ✓ Mise a jour du blog (la RGPP tue !, tribunal de Brest, édito MAILLY)
- ✓ RDV avec un syndiqué isolé de La Courneuve pour consulter son dossier administratif

JEUDI 12 NOVEMBRE 2009

- ✓ Participation a l'Assemblée Générale su syndicat du Conseil Général à Bobigny
- ✓ Participation à une réunion propagande a l'Union Départementale

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009

- ✓ Préparer et organisation de la formation - information du 17 novembre prochain
- ✓ RDV avec Maître Bousquet a Aulnay pour 4 dossiers (syndiquée isolée de Pierrefitte, OPH de Bondy, 02 dossiers d'Aulnay)
- ✓ Intervention auprès de la Mairie de Bobigny concernant le dossier d'une syndiquée isolée.

LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

- ✓ RDV avec la DRH de Bobigny concernant la consultation du dossier administratif d'une syndiquée isolée victime d'une demande de sanction.
- ✓ Intervention auprès de la Mairie de Tremblay en France concernant une demande de RDV.
- ✓ Elaboration de la Lettre d'inFO...FO ! n° 13
- ✓ Assistance au syndicat du Conseil général concernant la rédaction de la résolution de leur Assemblée Générale du 12-11-2009.
- ✓ Intervention auprès du Maire de Bobigny concernant le dossier d'une syndiquée isolée.

MARDI 17 NOVEMBRE 2009

- ✓ Elaboration Lettre d'inFO...FO ! n° 13
- ✓ Formation – information GD 93

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009

- ✓ RDV avec un agent travaillant à la Mairie de Drancy (gardienne logée).
- ✓ Elaboration Lettre d'inFO...FO ! n° 13
- ✓ RDV a la Fédération pour une réunion.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

PRÉVISIONS GD

Le 20 novembre au matin les cadres FO de notre organisation se réuniront à Saint-Denis.

Nous souhaiterions que des correspondants soient mis en place dans chaque syndicat.

Le 25 novembre réunion d'information animée par Gérard OLLIET concernant :

- ✓ La RGPP
- ✓ La réforme des collectivités territoriales
- ✓ L'intercommunalité

Cette formation durant toute la journée, les repas sont pris en charge intégralement.

**IL EST IMPERATIF ES URGENT QUE CHAQUE SYNDICAT
M'INFORME DU NOMBRE DE PARTICIPANTS POUR
L'ORGANISATION.**

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

CA DU 06 OCTBRE 2009

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 6 OCTOBRE 2009

PRESENTS BUREAU PUBLIC :

Secrétaire général	ROBERT Pascal	PRESENT
Secrétaire général adjoint	GERARDIN Jean Denis	PRESENT
Secrétaire générale adjointe	MASSE Fabienne	PRESENTE
Trésorier général	BAUDEQUIN Fabrice	PRESENT
Membre de bureau	GUENDOUZ Karima	EXCUSEE
Membre de bureau	PLISSON Corinne	EXCUSEE
Membre de bureau	GIRARD Philippe	PRESENT
Archiviste	JOLIVET Francis	PRESENT

PRESENTS BUREAU SANTE :

Secrétaire Générale	TESTON Kathy	PRESENTE
Secrétaire Générale Adjointe	FAUCHER Malika	EXCUSEE
Secrétaire Générale Adjointe	PATINO Marion	EXCUSEE
Trésorière Adjointe	EKUTU BABENO Aline	EXCUSEE
Archiviste	CATARINO Carmen	EXCUSEE

SYNDICATS COMMUNAUX PUBLICS :

AUBERVILLIERS :	Présent (BAUDEQUIN Fabrice, les membres de son bureau)
AULNAY :	Présent (MASSE Fabienne, DIZAZZO Gérard)
BAGNOLET	Excusé
BLANC MESNIL	Excusé
BONDY :	Excusé
BOURGET :	Excusé
CONSEIL GENERAL :	Présent (Lilla HAMED et MANSOUR SABERA)
EPINAY :	Excusé
ISOLES :	Présent (Pascal ROBERT et Fabrice BAUDEQUIN)
LES LILAS (section)°	Excusé
LIVRY-GARGAN :	Présent (JOLIVET Francis)

MONTREUIL :	Présent (MEISTERMANN Christine)
NOISY LE GRAND :	Présent (KULPA- BETTENCOURT Jocelyne, dalila)
PANTIN:	Excusé
PLAINE COMMUNE :	Excusé
PRES-SAINT-GERVAIS :	Excusé
ROMAINVILLE :	Excusé
ROSNY S/BOIS :	Présent (OUDIN Gérard)
SAINT-DENIS :	Présent (Jocelyne LACOTTE, GERARDIN Jean-Denis)
SEVRAN :	Présent (Karima LECHLECH, Raj SAUMSUR)
VILLEPINTE :	Excusé

SYNDICATS DE L'HABITAT :

SAINT DENIS HABITAT :	Excusé
OPHM DE MONTREUIL :	Excusé
BONDY HABITAT	Présent (ABDELLI Mokthar et EL SAYED Zahia)
ROMAINVILLE OPH (section)	Excusé

SYNDICATS SECTEUR SANTE PUBLIQUE :

Foyer enfance Villepinte :	Présent (Kathy TESTON et marie noël)
Hôpital de la fontaine à ST Denis	Excusé
ESAT de Montreuil	Excusé

SYNDICATS SECTEUR SANTE PRIVEE :

La roseraie Aubervilliers :	Présent (mounir)
Clinique vert galant Tremblay :	Excusé
Hôtel social :	Excusé
Foyer de vie St Louis de Villepinte :	Excusé
ADEF	Excusé
HOTELIA Noisy Le Grand	Excusé

COMMISSIONS PROFESSIONNELLES :

ANIMATEURS :	Présent (BAUDEQUIN Fabrice)
ATSEM :	Présente (Brigitte KOTTE)
POLICE MUNICIPALE :	Excusé
TECHNIQUES :	Présent (ANTUNES Mario)
ASVP :	Excusé

ORDRE DU JOUR :

- ↵ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU
 - ↵ TRESORERIE
 - ↵ PREPARATION DU COMITE NATIONAL DES DEUX BRANCHES
 - ↵ DAS ANNEE 2008
 - ↵ QUESTIONS DIVERSES
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE NOTRE DERNIER BUREAU :

Il serait intéressant de l'adresser à tout le monde pour que chacun puisse apporter les modifications utiles et ensuite le valider plus faites rapidement en séance puisque les modifications auraient été. Adopté à l'unanimité des présents.

PREPARATION DU COMITE NATIONAL DES DEUX BRANCHES

Vous avez donc réuni vos instances, comme il était convenu, concernant l'étude du rapport introductif et vous arrivez mandatés par vos syndicats, pour donner une force supplémentaire au mandat que nous donnerons aux délégués fédéraux. Après lecture je pense que tout y est à part une chose, la solution. Le constat est bon mais cela ne fait pas débat maintenant ce qu'il manque c'est la solution pour savoir comment arrêter, la casse des services publics, la casse de nos statuts, la casse de la sécurité sociale, la casse des suppressions d'emploi etc. Rappel de l'importance du mode de fonctionnement de notre fonctionnement démocratique.

Reprendre la déclaration issue du BCG. Vous avez reçu un tract « à pandémie exceptionnelle FO répond prime exceptionnelle ». Définir des mots d'ordre clairs et précis, pour faire remonter aux structures qui vont se réunir dans les jours qui suivent. Il faut qu'on soit capable de donner un mandat à la Fédération avec une ligne conductrice.

Important de faire remonter le ras-le-bol des grèves saute-moutons, organiser une grève générale de 24 heures et reconductible, la maltraitance au travail qui se généralise, les salaires indécents, l'augmentation de copains qui n'ont plus de domicile, le travail du dimanche, les différentes hausses et notamment des produits de première nécessité, la remise en cause de nos arrêts maladies. La crise économique ? Mais l'avenir comment s'en sortir. Derrière la pandémie c'est le code du travail qui est remis en cause, une circulaire est sortie qui risque d'être appliquée à court terme dans la Fonction Publique. Les agents qui doivent communiquer leur numéro de téléphone personnel pour la gestion de la crise, c'est une atteinte à la vie personnelle. Aujourd'hui les gens culpabilisent parce qu'ils ont du boulot. De plus en plus de harcèlement dans les collectivités. La journée du 7 octobre pour « la journée du travail décent » qu'est-ce que le travail décent ? Transmettre à la fédération pour que les revendications soient bien lisibles, claires auprès des médias. Pourquoi casser l'intersyndicale sur les mouvements de grève.

C'est justement pour un problème de lisibilité et de nos revendications et de nos moyens d'action, aujourd'hui le 7 octobre, que met-on dans cette journée, on nous a répondu chacun fait ce qu'il veut. Il faut que les actions soient claires et cesser de jeter la confusion à la tête des gens. Les mouvements en début d'année ont vu 3 millions de personnes dans les rues, ce n'est pas rien, mais ça n'a pas bougé d'un iota. Ce n'est pas grève qu'il faut remettre en cause mais les journées de manifestation. C'est pour cela que la Confédération appelle à la grève pour bloquer le pays économiquement. Si les tous les responsables des organisations syndicales se mettent d'accord et font un appel à la grève pour bloquer le pays, et bien là c'est garanti ça ne durera pas quinze jours.

Réflexion sur les moyens d'action ; ce qui est clair, le moyen le plus radical c'est de bloquer les finances.

Prendre le temps pour expliquer aux agents pourquoi faire la grève dure même en intersyndicale.

Notre force aujourd'hui c'est qu'on ne nous emmènera pas là où on ne veut pas aller. Si on veut se faire respecter et bien lorsqu'une usine ferme il faut la rendre vide pour que les actionnaires se retrouvent à poil.

Quelle revendication sur le travail du dimanche ; FO est contre le travail du dimanche, les gens ne sont pas volontaires pour travailler le dimanche. Ce qu'ils veulent c'est gagner plus. Nous, nous voulons un salaire décent et durable et nous devrions boycotter les magasins le dimanche. Aujourd'hui le travail du dimanche ce n'est pas sur le volontariat malgré ce qu'on veut nous faire croire.

Stratégie syndicale à adopter nous sommes pour l'unité syndicale sur les revendications des fonctionnaires et non sur des revendications problématiques. Sur quelles revendications on se mobilise. Aujourd'hui la confédération propose une journée de grève interprofessionnelle cela n'a jamais été formulé de cette manière là. Il est fondamental de rappeler les revendications.

L'opération menée par la CGT et la CFDT a un lien direct avec la loi du 20 août 2008, le fait de monopoliser l'action syndicale, c'est quand même un volonté délibérée de faire en sorte qu'il n'y ait plus que deux organisations syndicales. Aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies pour faire cette grève interprofessionnelle. C'est un travail de longue haleine, de réflexion. Chérèque dit «on n'est pas dans une logique d'opposition, on n'est pas pour le retrait du projet de loi.» !!!

Le GD est mandaté pour lire le communiqué en supprimant le paragraphe concernant « faire monter crescendo... responsabilités » et donné mandat à la région + 200 € pour tous, pour la grève reconductible se donner le temps et appeler sur des revendications claires et nous permettre d'expliquer aux collègues avec l'idée qu'on prépare des conditions de cette échéance. Et bien sûr il faut préparer cette action avec les copains du privé. Et de demander un réel statut pour les ASVP, contre la précarité et un véritable service public HLS.

Pourquoi FO ne s'est pas investi sur la votation de la poste ? Il est vrai qu'à FO on donne des consignes et non pas des ordres, mais ce qui nous fait mal c'est notre indiscipline. Comment arriver à un syndicalisme de résultats ; comment passer d'une stratégie défensive à une stratégie offensive ? Les collectivités petit à petit reprennent tous nos acquis. Il faut se discipliner. Et réussir le lien avec le privé.

Débat engagé sur le fonctionnement des structures telles que les UD et les Fédérations sur le CCN et le CN qui se déroulent sans de réels mandats de la base.

PREPARATION DU COMITE NATIONAL (BRANCHES PUBLIQUE)

ASVP

- ↪ Un véritable statut

SITES INTERNET & JURIDIQUE

- ↪ Nous n'arrivons pas à accéder à l'espace adhérent

OPH

- ↪ Mise en place des comités d'entreprise
- ↪ Le droit syndical de la fonction publique disparaît
- ↪ Manque de formation
- ↪ Manque d'information

COMMISSIONS PROFESSIONNELLES

- ↪ Les réunir plus régulièrement à la fédération
-

TRESORERIE

Les remboursements se font uniquement sur présentation des feuilles de frais. Il avait été convenu qu'on privilégiait le covoiturage.

Présente son budget prévisionnel avec une ligne supplémentaire pour le BCG, ligne budgétaire pour l'informatique car on envisage une dépense dans ce sens. Qu'il a constaté une forte progression d'un syndicat et l'en félicite. Rappel de la mise en place de la justification des comptes et les statuts le précisent les paiements se font au trimestre ; il faut que les syndicats respectent les échéances pour les paiements du matériel. Surtout que l'UD demande que nous ayons versé 60% pour passer la commande pour 2010. Le GD doit payer les structures et fait les avances de fond sur la trésorerie.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Vote des différents budgets :

PART FEDERALE :

La cotisation fédérale 2010 les camarades ont voté **CONTRE** l'unanimité

Le compte administratif de l'exercice 2008 les camarades ont voté **POUR** à l'unanimité moins trois abstentions

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2010 les camarades ont voté **CONTRE** un unanimité moins une abstention

PART REGIONALE :

Aucun vote n'a eu lieu concernant la part régionale nous n'avons pas eu les informations.

PART GD :

Le groupement départemental a décidé une année de plus de ne pas augmenter sa part. Les camarades ont voté **POUR** à l'unanimité

Ils ont également voté **POUR** à l'unanimité le budget prévisionnel

Le comité confédéral national se réunissant les 8 et 9 octobre 2009, il ne nous est pas possible de présenter l'évolution du prix de la carte et du timbre dans sa part confédérale.

CERTIFICATION DES COMPTES :

Un projet de décret prévoit la désignation d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant dès lors que les ressources dépassent 230.000 euros. Si nombre de nos structures ne rentrent pas dans ce schéma, il n'en demeure pas moins que des sujétions seraient obligatoires pour l'ensemble des structures.

- ✉ Pour les plus petites structures en deçà de 23.000 € de recettes, obligation de déposer les comptes auprès de la direction départementale du travail.
- ✉ Pour les structures dont les recettes se situent entre 23.000 et 230.000 €, obligation de déposer les comptes où les statuts du syndicat ont été déposés (mairie ou préfecture).
- ✉ Pour les structures dont les recettes sont supérieures à 230.000 €, expert comptable, commissaire aux comptes et obligation de publication sur le site du Journal Officiel.

Selon nos informations, confédérations et fédérations seront concernées dès 2010, unions régionales et départementales en 2011, puis le système sera généralisé à toutes les structures.

La transparence des comptes est en effet un critère à respecter pour pouvoir être syndicat représentatif et donc négocier et signer des accords. La non sincérité des comptes de la part du commissaire aux comptes ou leur non publication entrainera de fait la non représentativité de l'organisation syndicale concernée. Concrètement afin de permettre à la fédération d'avoir ses comptes certifiés au plus tard au 30 avril 2011 pour l'année 2010, toutes les structures devront avoir acquitté leurs cotisations pour le 31 mars 2011 au plus tard.

Plusieurs rappels ont été faits :

- ✉ Tous les syndicats n'ayant pas encore de comptes bancaires sont incités à le faire pour 2009.
- ✉ Dorénavant les remboursements seront liés au paiement des syndicats par trimestre.
- ✉ Que le matériel pris pour l'année 2009 devra être soldé au plus tard le 31 janvier 2010.

DAS 2008

Pascal ROBERT : Concernant l'attribution de 2550 heures au syndicat de Noisy-le-Grand. Petit récapitulatif rapide, personnellement j'ai été alerté lors d'une réunion régionale qu'effectivement qu'un reliquat d'heures avait été attribué, je vous ai communiqué toutes les pièces, notamment le courrier du délégué fédéral de l'époque attribuant ces heures

au syndicat de Noisy le Grand. J'ai alerté, les membres de mon bureau, la fédération. Jocelyne KULPA-BETTENCOURT est venue s'expliquer à la dernière réunion de bureau qui nous a fourni un certain nombre d'explication et qui on fait l'objet d'un communiqué des membres du bureau départemental qui explique l'affaire et la position de Jocelyne KULPA-BETTENCOURT. Nous pensons avoir été au plus près des explications de notre camarade. Pour être complet, quand j'ai envoyé les informations, Mario m'a appelé, m'a fait part que son nom soit pas trop entaché sur cette affaire, il pourra s'expliquer sur ce qu'il en est. Tout le monde a les informations il y a 2550 heures des reliquats sur les années 2007 et 2008, les heures syndicales qui sont remboursées par le Centre de Gestion qui ont été attribuées à deux de nos camarades. Pour ce qui concerne les heures de Mario, au GD nous avons dit que les heures qui étaient attribuées aux camarades du département devaient être exclusivement pour des activités du département, ce qui n'est pas le cas. Je ne veux pas faire un procès à charge ou à décharge. La parole est à vous. Jocelyne KULPA-BETTENCOURT si tu veux t'expliquer.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : oh non pas m'expliquer, parce que j'allais dire ce qui est fait est fait, la dessus il n'y a pas de souci. Dans le cadre du communiqué il y a quelques erreurs à savoir qu'il est précisé que c'est un reliquat qui ne pouvait pas être reporté sur 2010 et que l'attribution n'était pas rendue effective avant le 31 décembre 2009. C'est des erreurs de dates puisque c'était 31 décembre 2008 et pas reporté sur 2009. Quand tu évoques, c'est vrai que le nombre d'heures fait 2550 heures, sauf erreur de ma part, quand on avait évoqué les heures de 2007, je t'avais évoqué, si ma mémoire est bonne, c'était 200 ou 250 heures qu'on reporterait sur l'année 2008, ce qui a été fait. Et les heures qui restent, là aujourd'hui, c'est parce que ce sont des collectivités qui n'ont pas demandé le remboursement. Ce n'est pas autre chose.

Pascal ROBERT : Pour ma part c'est ce que tu nous avais dit au bureau, que toi-même tu n'avais pas connaissance des reliquats et, pour ma part, je n'ai jamais entendu parler de reliquat.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Si, si je retrouverai un document.

Pascal ROBERT : Je ne veux pas que ce soit un dialogue entre toi et moi.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Sauf qu'à l'époque il n'y avait que toi et moi qui en parlions.

Pascal ROBERT : J'en n'ai pas souvenir. Il n'empêche que voilà on est sur 2550 heures. Y en avait 500 et quelques qui étaient officielles parce que c'était prévu. Il y avait environ 500 heures pour toi et une quarantaine pour Mario. Le reste ce n'était pas prévu. Ce qui fait quand même un total de 3000 heures ce qui équivaut à deux temps plein pour l'année 2008. Moi je souhaiterais avoir une explication car, pour le coup, je comprends encore moins bien que la dernière fois. Ca voudrait que ces heures-là qui nous été données le 23 avril 2009, elles ne pouvaient pas être utilisées en 2009.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non.

Pascal ROBERT : Donc elles pouvaient être utilisées en 2008 ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Oui mais en 2008 en n'en avait pas connaissance, c'est ça que je vous ai expliqué. Nous dans le cadre de la répartition des heures, le reliquat 2007 qui restait, a été utilisé en 2008 dans le cadre des élections et, sauf à démontrer que des camarades ont manqué d'heures syndicales, on avait tout épuisé. Pour moi il n'y avait pas d'heures. Il n'est pas là mais je pense qu'il aurait l'honnêteté de le dire, celui qui était à la réunion quand je l'ai découvert, c'est Guy GONSSE et on est tombé de la fenêtre en se disant mais d'où c'est qu'ils nous sortent ces heures.

Pascal ROBERT : Oui effectivement c'est dommage qu'il ne soit pas là, parce que lui il dit qu'il avait réclamé à plusieurs reprises le fait de savoir s'il y avait des reliquats et à aucun moment on lui a dit qu'il y avait des reliquats et il l'a appris en même temps que moi.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT Non, non, non il était avec moi et on l'a appris, on a eu les documents ensemble.

Pascal ROBERT : Est-ce que tu peux m'expliquer, juste parce que je veux avoir un complément d'information, parce que, on est bien d'accord en 2008 Mario et toi vous avez bien pris des heures ? On est d'accord ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Mais ça n'a rien à voir ça, vous êtes en train de faire une confusion. C'est qu'on a découvert qu'il y avait un reliquat et que le reliquat a été utilisé comme ça point c'est tout.

Pascal ROBERT : Attends Jocelyne KULPA-BETTENCOURT c'est important de comprendre, en 2008 vous avez bien pris des heures locales de Noisy le Grand ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Oui

Pascal ROBERT : Fin 2008 vous avez utilisées toutes vos heures. Tout le temps que vous avez passé au syndicat vous l'avez pris sur les heures de Noisy le Grand ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Mais ça n'a rien à voir.

Pascal ROBERT : Réponds moi Jocelyne KULPA-BETTENCOURT s'il-te-plaît.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Oui mais ça n'a rien à voir il ne faut pas faire la confusion.

Pascal ROBERT : Donc tu t'es attribué 2500 heures sur toi et Mario pour l'année 2008. Ces heures là ça veut dire que pour une journée vous avez déposé deux jours.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Soupir....

Gérard DIZAZZO : Oui c'est ça tu doubles. C'est ce que je comprends, c'est clair.

Fabienne MASSE : Moi j'aurai une question donc alors si, moi j'ai bien compris, ces heures n'ont pas pu être utilisées pour 2008, n'ont plus être utilisées que pour 2009.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non c'est l'inverse.

Fabienne MASSE : Pas pour 2009, pour 2008. Ca veut dire que ce paquetage d'heures, moi je le transforme en argent, étant donné que moi je bénéficie d'heures du CIG, je sais que ma municipalité se fait rembourser mon salaire par le CIG. Bon, je voudrai bien l'explication, ça voudrait dire que la municipalité de Noisy le Grand va faire une demande de remboursement par le CIG pour des salaires de 2008 au titre du DAS ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Oui

Fabienne MASSE : Bon d'accord, alors ça veut dire que...

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Sinon les heures étaient perdues, c'est ça que vous...

Fabienne MASSE : Ca veut dire que tu fais profiter ton maire de deux pleins temps, de deux salaires, de ton salaire et celui de Mario pour le bénéfice de 2008.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Parce que tu ne peux pas les mettre sur une autre année.

Fabienne MASSE : Je ne comprends pas le bénéfice de faire profiter un maire, de se faire rembourser de ton salaire.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Mais ce n'est pas ça, ce n'est pas le fait de rembourser un maire, c'est qu'il fallait utiliser ces heures parce que sinon elles étaient perdues, elles n'étaient pas reportables en 2009 point c'est tout.

Pascal ROBERT : C'est ça Jocelyne que ne comprends pas du fait que vous avez utilisé les heures du syndicat de Noisy, vos heures locales, vous redonnez 2500 heures. Vous les avez déjà pris ces heures là, tu ne peux pas les utiliser deux fois.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Ce n'est pas une question de les utiliser deux fois, c'est une question...

Pascal ROBERT : Non c'est une question de payer.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Ben oui moi ça ne me gêne pas du tout de payer...

Fabienne MASSE : De payer les heures à ton maire ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non sinon les heures étaient perdues, c'est tout.

Lila HAMED : Bon y en a qui n'était pas au dernier bureau régional lorsqu'on en a discuté. Est-ce qu'on peut revenir en arrière pour dire ce qui c'est passé au bureau ?

Gérard DIZAZZO : Moi c'est pour une petite anecdote, je me rappelle en 2008, avec les copains de Saint-Denis, il y avait des réunions avec Jean-Denis, qu'on était prêt à se foutre sur la gueule pour une vingtaine d'heures parce qu'il n'y avait pas d'heure, il y avait rien. Et après on nous dit 2500 heures. Moi j'aimerais bien connaître les collectivités qui font cadeau des heures. On devrait les connaître les collectivités qui font ces cadeaux, c'est comme un relevé de compte en banque, une mairie qui prend pas un chèque en fin d'année, on doit le récupérer. Mais 2500 heures et nous n'avait pas une heure pour les copines de Saint-Denis et tout. J'ai vu des réunions assez violentes et on nous dit 2500 heures avec des si on pourrait refaire le monde mais il y avait les élections....

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Mais non vous faites une erreur ; c'est à l'époque où il y a eu l'attribution d'heures et le département de Seine-Saint-Denis, Pascal en a donné deux fois enfin sur deux périodes de janvier à juin et après de juillet à décembre. Les heures ont été utilisées et également le reliquat de 2007. Donc pour moi il n'y avait plus d'heure.

Fabienne MASSE : Mois la phrase Jocelyne, c'est quand je t'entends dire que ça ne te gêne pas que ton maire se fasse rembourser des heures de 2008, que malheureusement des collectivités n'ont pas réclamées et que toi, ça te gêne pas que ton maire va récupérer ton salaire pour toute une année, le salaire de Mario pour toute une année sur ta collectivité. Mais ça veut dire quoi ? Ca veut dire tu achètes ton maire, tu fais quoi ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Pas du tout.

Fabienne MASSE : Mais ça veut dire quoi ? J'ai du mal à comprendre là.

Pascal ROBERT : J'essaie de donner une explication pour, effectivement, ceux qui ne sont pas tout à fait aguerris. Ce sont des heures qui sont données par le Centre Interdépartemental de Gestion et qu'on donne à certains de nos camarades et, ces camarades qui bénéficient de ces heures là, le salaire si, par exemple il a un mi-temps avec ces heures là, et bien un mi-temps de son salaire est remboursé à sa collectivité. C'est quand tu prends ces heures-là que ton maire va pouvoir embaucher pour te remplacer.

Karima LECHLECH : On est arrivé en période électorale, ça n'a pas été facile, on n'a fait ce qu'on a pu, on n'en a vraiment bavé. Maintenant la façon dont tu parles des heures, j'ai l'impression que ce sont des heures qu'on aurait pu donner à des syndicats...

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non, non, non

Karima LECHLECH : Attends laisse moi parler tu répondras après, je t'ai écouté...

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non parce que vous êtes en train de faire une confusion donc....

Pascal ROBERT : Attends Jocelyne tu la laisses finir, la parole elle est libre quand même, chacun peut s'exprimer, tu répondras après.

Karima LECHLECH : Ma première campagne électorale on avait demandé des heures, on n'en avait pas des masses, on n'avait pratiquement rien. Pour pouvoir obtenir le résultat qu'on a eu. Ces heures si on les avait données à un syndicat de base, est-ce que les résultats n'auraient pas été meilleurs ? Parce qu'il faut le reconnaître aux élections on a pris une claque. Ce n'était pas vraiment triomphant. Voilà c'est tout ce que j'avais à dire ça me remonte un petit peu, je rejoins Fabienne sur ce qu'elle a dit concernant le remboursement des heures.

Pascal ROBERT : Tu veux répondre Jocelyne ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Oui parce que vous faites une confusion. Fin décembre 2008 nous n'avions plus aucune heure, fin décembre 2007 on avait un petit reliquat, alors tu ne t'en souviens pas mais je t'avais dit on le reportera sur 2008 parce que ça faisait partie de l'accord avec le Centre de Gestion, et ce reliquat a été utilisé sur 2008. Le 31 décembre 2008 il ne restait pas d'heures. On avait épuisé l'année 2008 et le reliquat 2007. Il n'y avait plus d'heure.

Fabienne MASSE : Donc c'est une mauvaise gestion des heures ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non, non c'est les collectivités....

Pascal ROBERT : Jocelyne, c'est toi qui a fait un courrier en tant que déléguée fédérale que tu as adressé au Centre de Gestion, je vais le lire....

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Ce n'est pas la peine que tu le relises...

Pascal ROBERT : Elle m'indique par mail, qu'il s'agit d'un reliquat de 1700 heures pour l'année 2007 et 850 heures pour l'année 2008...

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Oui tout à fait.

Pascal ROBERT : Tu viens de dire que les heures de 2007 c'était réglé, qu'on les avait prises. Moi je n'en ai jamais vu la couleur.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Mais oui. Reprends le détail des heures qui ont été demandées par le Groupement Départemental de Seine-Saint-Denis, tu verras le nombre d'heures qui a été utilisées. Demandes aux autres départements. Fin 2007 il y avait un petit reliquat qui a été reporté en 2008. Aujourd'hui quand on dit le reste des heures, ce sont les collectivités qui n'ont pas demandé le remboursement. Mais qui ont été utilisées.

Lila HAMED : Elles ont été utilisées par qui ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Et bien par les copains. Pascal avait fait des désignations, Bernard CAPELLE sur le 94 avait fait des désignations et puis Pascal MARESCQ sur le 92 avait fait des désignations. Les heures qui ont été demandées par les groupements départementaux ont été utilisées. Ya pas eu de problème.

Pascal ROBERT : Sauf qu'il y avait un reliquat Jocelyne..

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non

Pascal ROBERT : Mais bien sûr que si...

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non le reliquat 2007 il a été utilisé en 2008

Pascal ROBERT : Moi je vais vous expliquer comment ça se passe, parce que nous aussi, on a eu un peu de mal à comprendre et aujourd'hui, je pense que ne maîtrise pas tout. Sauf que ces des heures qui sont données, effectivement on a un quota d'heures. Moi je donne 200 heures à Gérard, il prend ces heures, ils les utilisent, la mairie d'Aulnay-sous-Bois ne réclame pas le remboursement au Centre de Gestion, ils sont cons ils les réclament pas ça arrive, ces heures on peut les réutiliser une deuxième fois, une troisième fois, une quatrième, tant qu'une collectivité

auprès de laquelle on a fait la désignation ne réclame pas le remboursement, on peut les réutiliser. Si on peut les utiliser quatre fois qu'on se gêne pas, on n'en pas assez des heures.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non pas après 2008 puisque le protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical valait jusqu'aux élections de 2008.

Pascal ROBERT : Moi je pense, quand même, qu'il y a un problème de fond. Ce que disais Fabienne tout à l'heure, elle a tout fait raison. On peut s'interroger sur le fait que, parce que si on transforme ces 2500 heures en Euros, ça fait quand même une belle somme. On est autour de combien ? 50 000 ? 60 000 ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Je ne sais pas, je n'ai pas fait le calcul.

Pascal ROBERT : Ben oui mes camarades, c'est ça. C'est deux années de salaire à temps plein.

Fabienne MASSE : Ca veut dire que t'a donné deux années de salaire à ton maire.

Pascal ROBERT : Si tu donnes ça à ton maire sans aucune autre contrepartie, effectivement, moi je m'interroge.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Moi je n'ai pas raisonné comme ça. Ben ne vous interrogez pas.

Fabienne MASSE : Moi je m'interroge sur le syndicat de Noisy, qu'est-ce que le syndicat de Noisy peut négocier avec le maire en lui donnant presque 60 000 euros, voilà tout simplement.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Là, au niveau de ça, je m'en fous, parce que d'abord les syndicats ici sont souverains, donc sur Noisy on a un travail syndical...

Pascal ROBERT : Mais ce n'est pas des heures syndicales Jocelyne, tu vois ce que je veux dire, c'est quelque chose que tu as fait dans le cadre de ton mandat fédéral à cinq ou dix jours du congrès où tu ne te représentais pas. Donc à un moment donné tu savais que tu faisais quelque chose sans prévenir personne. Tu prenais ça de ton propre chef. Donc tu ne peux pas dire c'est l'affaire de Noisy le Grand.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non c'est par rapport à ce que dit Fabienne sur ce que Noisy le Grand va négocier, c'est dans ce sens là.

Jean-Roland MICHEL : Excusez-moi pour le retard. Je suis venu pour apporter quelques éclaircissements sur cette affaire. Donc, on est une grande famille, on est entre nous et le linge sale il doit se laver entre nous

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non ce n'est pas du linge sale, alors là ça c'est clair.

Jean-Roland MICHEL : J'ai pris la succession de Jocelyne, je lui ai demandé les documents, sur le droit syndical etc. pour préparer ma mise en place. Or ce document là, le courrier à quelques jours du congrès du 27 mai, elle ne me l'a jamais transmis, or tous les autres documents je les ai en ma possession. Je prépare la réunion sur les DAS avec les 7 groupements départementaux et le référent CIG m'informe qu'il y a une désignation récente. Moi donc je lui dis apportez-moi les éléments que je puisse vérifier puisque je viens de prendre la succession de Jocelyne KULPA-BETTENCOURT et, à ce jour, moi je ne vous ai rien adressé. J'étais très étonné, je lui ai dit, moi je prépare ma réunion de conseil régional pour la semaine prochaine et il faut que j'ai tous les éléments clés en main. Donc le référent m'envoie une demande sur 2550 heures. Alors moi les DAS... il a fallu que je maîtrise assez vite. J'ai pas été assez bête sur ce coup là j'ai tout de suite compris qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas, pourquoi ? Premier point, lorsque j'ai eu le mail, le lendemain je reprends contact avec le CIG, on me ferme la porte, on ne veut plus me répondre, on ne veut pas me donner d'explication. Donc le référent, il m'a donné par mail, l'attribution des 2550 heures, sauf que le courrier quand je l'ai demandé au référent, il m'a dit qu'il ne me le donnerait pas. J'ai dit attendez c'est un courrier qui a été fait par notre organisation et comment le courrier vous ne voulez pas nous le donner. Là je me suis mis un peu en colère. Je me suis déplacé au CIG et je leur ai dit, attendez j'ai les DAS à gérer, puisque c'est la région et le délégué fédéral, entre autres, qui gèrent les DAS avec les groupements départementaux. Donc j'avais des éléments à apporter aux camarades de la branche publique. Donc de là, lorsqu'ils m'ont dit on ne vous le donnera pas, je me suis déplacé, je suis venu sur mon temps de travail et je suis venu ici au CIG. J'ai dit vous dites que Monsieur MICHEL, délégué FO est là et qu'il veut ce courrier, pour savoir ce qui se passe. Non, non Monsieur on ne vous le donne pas. J'ai dit ah bon, j'ai dit y a pas de problème, j'ai ma réunion la semaine d'après, je reste tout le week-end tant que je n'ai pas le courrier. De là j'ai été reçu par Madame HERMANN immédiatement, elle m'a fait comprendre que eux, ils ne voulaient pas être mouillés dans cette affaire et que ça devait être vu dans l'organisation. Pour un premier contact, ça c'est vraiment très, très mal passé, puisque moi à ce moment là, je suis obligé de représenter l'organisation pour avoir des explications. J'ai fait preuve d'autorité, chose qui a été très, très mal perçue par le CIG puis qu'on est venu par la suite et c'est vrai que là Jocelyne.... C'est vrai Jocelyne que tu as tes compétences, on n'est pas là pour faire un procès à charge, on est là pour avoir des explications. Donc il a fallu, que je sois reçu par Mme HERMANN et je lui ai dit et, ça je vais le dire aux camarades aujourd'hui, je lui ai dit je suis d'accord pour que notre linge sale on le lave entre nous mais pour le protocole d'accord où il y a la signature je ne veux pas que Madame KULPA-BETTENCOURT soit présente. Elle m'a dit je m'en charge, vous aurez le courrier. A ce moment là je suis allé à la région pour récupérer du matériel à Noisy le Grand. Ce jour là il y avait les membres de ton bureau et je n'ai pas voulu en parler. Parce que je trouvais que ce n'était pas le moment approprié, j'aurais voulu en parler avec toi

en tête à tête, donc je ne t'en ai pas parlé. Par la suite, le soir tu m'envoies un mail, Jean-Roland etc. t'aurais du m'en parler etc. etc. Tu as raison Jocelyne mais au jour d'aujourd'hui, tu ne peux pas dire que je ne t'ai pas demandé les documents, je te les ai demandés, celui-là tu ne me l'as jamais transmis. C'est vrai le protocole d'accord de 2002, je l'ai étudié, il n'y a pas de clause pour reporter les heures ou pas. Les éléments que j'ai c'est qu'au début de l'année 2008 il y a 7082 heures ce n'est pas Jean-Roland MICHEL qui les invente, c'est le CIG qui me communique l'information. Lorsqu'on déduit les heures qui ont été données il reste 2550 heures, c'est les documents que le référent du CIG m'a transmis avant que ça pète. C'est vraiment un coup de bol qu'on ait eu des informations, si je n'avais pas préparé la réunion pour les DAS, ce courrier-là personne, aujourd'hui, serait au courant puisque on est là entre Jocelyne et, on lave notre linge sale entre nous et, aujourd'hui je suis délégué fédéral, d'avoir été mal reçu par le CIG je trouve que ce n'est pas bien. Tu aurais dû m'avertir de ça, on aurait pu en parler. Lorsque j'ai eu mon premier conseil régional, j'en ai parlé à tous les groupements départementaux, tout le monde a dit et, même qui Guy GONSSE que tu dis être au courant. Guy GONSSE a dit il n'a jamais été au courant, alors qu'est-ce qu'on doit penser aujourd'hui, que Guy GONSSE c'est un menteur ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Non je dis que Guy GONSSE était à la réunion avec moi quand on a découvert qu'on avait un reliquat. Pour moi il n'y avait pas de reliquat ni sur 2007, ni sur 2008.

Jean-Roland MICHEL : Jocelyne je suis d'accord avec toi. Que ce soit des heures que les collectivités n'ont pas réclamées. Une collectivité, il me semble qu'il y a ce qu'on appelle la prescription de la déchéance quadriennale, donc ç veut dire qu'une collectivité peut revenir quelque temps après un an ou deux après jusqu'à quatre ans en arrière. A ce moment là elle peut moi je veux me faire rembourser mes heures. Qu'est-ce que tu vas dire Jocelyne, qu'est-ce que tu vas répondre ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Ce n'est pas moi, c'est le Centre de Gestion.

Jean-Roland MICHEL : Ca veut dire que ta mairie tu l'as met en difficulté d'avoir perçu ça indûment alors que les collectivités ont jusqu'à quatre ans pour réclamer. Moi j'avoue que l'histoire je ne la comprends pas. J'ai mis en place au niveau de la région un système où les heures, on en parle, Francis est témoin et Lila est témoin et Pascal qui siège. Mais le système il est claire, il y a des attributions, tout le monde sait aujourd'hui combien d'heures on a, à l'heure près en démarrant l'année. Lorsqu'on va finir l'année je ferai un courrier qui sera adressé à l'ensemble des groupements par lequel ils seront avisés du reliquat de 2009. Moi je trouve que c'est un peu facile de dire, ben oui je ne l'ai pas vu venir etc. etc. Tu as eu l'opportunité de me communiquer le courrier en question. Donc la question que j'ai à te poser pourquoi tu ne me l'as pas communiqué ?

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : mais je te l'ai communiqué par Internet quand même.

Jean-Roland MICHEL : Oui après que Madame HERMANN t'aies demandé de le faire. Elle t'a dit écoute Jocelyne il faut que tu transmettes ce courrier à M. MICHEL.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Madame HERMANN ne me tutoies pas.

Jean-Roland MICHEL : OK mais c'est à la suite de son intervention que tu m'as transmis ce courrier par mail.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Si vous m'aviez prévenue que j'allais être jugée, je serai venue avec mon avocat. Ce qui est fait est fait, on ne peut plus revenir en arrière. On ne va pas y passé la journée ça fait déjà une demie heure et j'ai une réunion et je dois partir.

Pascal ROBERT : Mes camarades je souhaiterai savoir ce que vous en pensez.

Jean-Denis : J'ai demandé en réunion de bureau du GD à ce que l'on saisisse la commission des conflits pour cette affaire.

Jocelyne KULPA-BETTENCOURT : Et bien faites, saisissez la commission des conflits. Mais si j'avais su, je serai venue accompagnée de mon avocat car je ne pensais pas qu'on me ferait un procès à charges.

La discussion s'est terminée dans un brouhaha inaudible. Pascal a demandé un vote sur la proposition de Jean-Denis de saisir la commission des conflits. L'assemblée s'est prononcée POUR la saisine de la commission des conflits.

La séance est levée sans avoir abordé les questions diverses.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

I.U.A.F.P.

PROTOCOLE

«SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE»

L'union interfédérale des agents de la fonction publique Force Ouvrière a décidé de signer le protocole « santé et sécurité au travail dans la fonction publique » qui traite de l'amélioration des conditions de travail dans les trois versants de la fonction publique.

Le texte propose d'étendre les compétences des CHS de la Fonction publique de l'Etat et de la Fonction publique territoriale aux conditions de travail, et d'appliquer les dispositions du code du travail dans le respect des spécificités de la Fonction publique.

Une série d'autres dispositions concerne l'ensemble de la Fonction publique : création d'un observatoire, amélioration de la situation des médecins de prévention et des services de santé au travail, prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux et aux troubles musculo-squelettiques, développement de la formation, amélioration du fonctionnement des instances médicales, maintien du demi-traitement lors de l'attente d'une décision de l'administration à compter de l'expiration des droits à congé, etc.

L'UIAFP-FO s'est battue pour que le protocole ne comporte aucun droit négatif et qu'il respecte le statut et les spécificités de la Fonction publique.

Force Ouvrière poursuivra son action y compris dans les différents secteurs et ministères, pour que les financements nécessaires soient dégagés afin de mettre en oeuvre cette politique ambitieuse en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de prévention.

Cependant, notre signature ne peut en aucun cas être assimilée à une approbation de FO a posteriori des dispositions relatives à l'accord sur le dialogue social.

De même notre signature ne peut signifier un renoncement au paritarisme, dont le projet de loi sur le dialogue social dans la Fonction publique prévoit la suppression. Du reste Force Ouvrière poursuivra ses interventions auprès des pouvoirs publics et des élus pour son maintien notamment dans la Fonction publique territoriale.

En tout état de cause au delà de ce protocole Force Ouvrière poursuivra son action en faveur des revendications et de la défense du statut général des fonctionnaires.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

EDITO JC MAILLY

L'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS SERA L'ŒUVRE DES TRAVAILLEURS EUX-MÊMES

L'Union Départementale de Loire Atlantique organise un meeting le jeudi 3 décembre à 18h30, Salle H. Derouet aux Sorinières dans le sud de l'agglomération nantaise, avec Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière.

Plus de 200 délégués syndicaux du privé se sont réunis à l'initiative de la Confédération le 10 novembre à Paris.

Ils venaient de toute la France et d'entreprises ayant connu ou connaissant des difficultés. Tous n'ont pas pu prendre la parole, faute de temps, pour expliquer leur situation, la manière dont ils l'avaient gérée ou la géraient, et leurs attentes. Et nous avons volontairement limité le nombre global de participants, cette réunion n'étant pas un meeting.

De nombreuses questions furent abordées: emploi – chômage, donneurs d'ordre – sous traitants, brutalité des annonces et manque de respect, pouvoir d'achat en berne, notamment.

L'accent fut aussi mis sur l'indispensable solidarité entre les différentes structures de l'organisation pour faire face le plus efficacement possible aux problèmes rencontrés.

Les échanges ont été nourris, y compris les échanges d'expériences. La question de la dégradation des conditions de travail et de l'organisation du travail, antérieure à la crise mais qui s'accroît, a aussi été mentionnée.

Comment peut-on également accepter que les aides publiques aux entreprises ne soient pas conditionnées à des engagements de ces dernières, notamment en matière d'emploi?

Comment peut-on accepter que des entreprises bénéficiaires fassent des licenciements, en profitant de la crise?

Toutes ces questions restent posées et sont laissées sans réponse de la part du gouvernement.

De fait, les pouvoirs publics interviennent pour ne pas avoir à changer le modèle ou le système. Ils accompagnent financièrement le capitalisme.

Nous savons, nous, qu'il y a des mesures d'urgence à prendre, mais qu'il faut aussi exiger de profonds changements de système.

Là-dessus, nous ne transigerons pas. Notre rôle est d'être à côté des travailleurs pendant la crise, mais pas de les canaliser. Notre rôle c'est aussi de dégager les pistes pour que, demain, les droits et intérêts des travailleurs soient effectivement respectés.

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

COMMUNIQUÉ SANTÉ

ON ÉTOUFFE BIEN LES HÔPITAUX

Des milliers d'emplois sont appelés à disparaître d'ici 2012 dans les établissements publics. Après 700 postes supprimés en 2009, la direction de l'Assistance publique de Paris en prévoit plus d'un millier d'autres en 2010. «Un scandale», s'insurge FO.

1150. C'est le nombre de suppressions de postes en 2010 auxquels doivent se préparer les personnels de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui regroupe une quarantaine d'établissements de la capitale et de sa proche banlieue. Ils s'ajouteront aux 700 emplois déjà supprimés en 2009. Quitte à dégrader un peu plus la qualité des soins et les conditions de travail des médecins, infirmières et autres aides-soignantes, s'insurge FO.

«L'idée est de réussir à faire aussi bien avec moins de moyens», a indiqué la direction l'AP-HP, pour qui, il s'agit de profiter des 6 000 à 7 000 départs naturels prévus chaque année. Celle-ci a décidé ainsi d'appliquer sans discernement le programme d'économies décidé par le gouvernement et dont l'objectif est de réduire les dépenses de 350 millions euros d'ici à 2012, en entraînant la disparition d'environ 4.000 postes.

De quoi faire sortir de sa réserve le président de la commission médicale d'établissement de l'AP-HP, le professeur Pierre Coriat qui a menacé dimanche de démissionner de son poste si ce plan de suppressions d'emplois n'était pas revu. «Le projet actuel risque de casser l'AP-HP. Pour calculer le budget de l'hôpital, le ministère de la Santé a sous-estimé notre activité», a déploré ce chef du service anesthésie-réanimation de la Pitié Salpêtrière, avant de dénoncer un «cercle vicieux».

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a confirmé l'existence dudit plan mais sans le chiffrer. Le nombre d'emplois supprimés doit être fixé définitivement «au début de l'année prochaine», a-t-elle simplement dit. Et, pour elle, il ne s'agit là que de «réorganisations structurelles destinées à rétablir durablement la situation budgétaire de l'établissement».

«C'est proprement scandaleux», réagi Didier Bernus de la fédération FO des services publics et de santé. «On met en avant la question de la qualité des soins et dans le même temps on continue d'étrangler financièrement les établissements en obligeant les personnels à remplir leur mission sans les moyens nécessaires», dénonce-t-il. Cette mise sous tension permanente ne touche pas seulement l'AP-HP mais tous les hôpitaux publics de l'hexagone

La fédération a estimé ainsi à près de 6.000 le nombre de postes déjà supprimés ou programmés d'ici 2012. Le tout sous couvert de déficits savamment entretenus, explique FO, en référence au décalage persistant entre des dépenses qui ne peuvent qu'augmenter et des recettes de l'assurance maladie que l'on s'acharne à freiner, soi-disant pour favoriser l'emploi. «Et la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST) adoptée malgré l'hostilité des personnels risque d'accélérer encore le désastre», s'inquiète Didier Bernus.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)